



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-quatrième session**  
Point 132 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour l'exercice  
biennal 2010-2011**

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2010-2011 : chapitre 28D (Bureau des services centraux  
d'appui) et chapitre 33 (Travaux de construction,  
transformation et amélioration des locaux  
et gros travaux d'entretien)**

**Douzième rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires sur le projet  
de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les additifs aux fascicules du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant le chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1 et A/64/6 (Sect. 33)/Add.1). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

## **II. Chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui)**

2. L'additif concernant le chapitre 28D contient de nouveaux éléments d'information venant appuyer la proposition du Secrétaire général d'allouer des ressources supplémentaires pour l'exercice 2010-2011 (A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1, par. 28D.22) afin de renforcer l'action du Bureau des services centraux d'appui lorsqu'il coordonne et appuie les activités de gestion des installations menées dans les différents lieux d'affectation et bureaux extérieurs. Il contient également une description des attributions qu'il est envisagé de confier au Siège pour la gestion des projets de construction et de rénovation exécutés dans les bureaux extérieurs.



3. Le Secrétaire général indique qu'un examen stratégique des installations de tous les bureaux hors Siège sera entrepris pour régler les problèmes de gestion des installations au niveau mondial, et servir de base à un plan d'équipement sur 20 ans dans chacun de ces bureaux (A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1, par. 14 à 19). Le Comité consultatif a été informé que les conclusions de cet examen orienteraient l'établissement des futures prévisions budgétaires.

4. Le Comité consultatif a recommandé d'approuver les ressources supplémentaires demandées dans le projet de budget original (voir A/64/7, par. VIII.64), qui prévoit deux nouveaux postes : un P-5 pour un spécialiste hors classe de la gestion des biens immobiliers hors Siège et un P-2 pour un administrateur adjoint chargé de la gestion des biens immobiliers hors Siège. Au chapitre I de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (ibid., Sect. I, par. 73), le Comité a formulé l'observation suivante :

Le Comité est d'avis que les modalités des fonctions de direction que doit exercer le Bureau des services centraux d'appui n'ont pas été suffisamment étudiées. En outre, un mécanisme approprié de coordination entre le Siège et les bureaux extérieurs devrait être mis en place. Le Comité reste convaincu que les dispositions régissant la planification, la gestion et le contrôle des projets de construction de nouvelles installations et des gros travaux d'entretien, ainsi que les procédures d'approbation de ces projets, doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Il recommande de nouveau au Secrétaire général d'examiner ces dispositions et procédures en vue, entre autres, de clarifier les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes à ces projets.

Bien que cela ne soit pas expressément indiqué, le Comité consultatif considère que l'additif donne suite – en partie du moins – à cette recommandation.

**5. Le Comité consultatif estime que les mesures énoncées dans l'additif représentent un pas dans la bonne direction. Il n'en considère pas moins nécessaire de préciser plus encore le rôle central de direction que le Bureau des services centraux d'appui doit jouer pour obtenir une vue d'ensemble des besoins et des priorités de l'Organisation concernant les projets de construction, les gros travaux d'entretien et la gestion globale des installations. Le Comité relève à l'alinéa c) du paragraphe 11 de l'additif, par exemple, que le Bureau fournira des orientations et des conseils « à la demande des équipes locales de gestion de projets ». Or, à son sens, le Bureau doit jouer un rôle plus important, le circuit hiérarchique et les attributions doivent être définis de façon claire. Qui plus est, la responsabilité d'attribuer un rang de priorité aux besoins de l'ensemble de l'Organisation doit aussi être clairement définie pour que l'on puisse obtenir un tableau satisfaisant de la situation ainsi qu'une vision à long terme. Par ailleurs, notant qu'il est prévu d'entreprendre un examen stratégique des installations, le Comité souligne qu'un tel examen ne doit pas être un simple inventaire figé des problèmes mais bien plutôt être l'occasion de remédier à ces problèmes. Il souligne également qu'il importe de mettre à profit les enseignements tirés lors de la planification et de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.**

### III. Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)

6. L'additif concernant le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) (A/64/6 (Sect. 33)/Add.1) a été soumis en application du paragraphe 33.11 du projet de budget-programme, dans lequel le Secrétaire général a indiqué qu'il soumettrait à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session des propositions détaillées concernant le projet de remise en état et de modernisation du Palais des Nations à Genève (le « plan stratégique patrimonial »). Il répond également à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que des renseignements sur les activités prévues au cours de la deuxième phase du projet soient communiqués à l'Assemblée lorsqu'elle examinerait le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/64/7, par. XI.12). Le rapport du Secrétaire général est soumis dans un additif au fascicule du chapitre 33 du projet de budget-programme car la phase initiale d'évaluation n'a pas été menée à bien avant août 2009.

7. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 de l'additif, le plan proposé devrait se dérouler en trois temps : a) une phase initiale; b) une phase de planification; et c) une phase d'exécution. L'exécution de la première phase (qui prévoit un simple examen des problèmes structurels) a été financée au moyen de contributions volontaires et, comme on l'a vu plus haut, s'est achevée en août 2009. Un montant total de 1,1 million de dollars est prévu dans le projet de budget-programme [A/64/6 (Sect. 33)] au titre de la deuxième phase pour effectuer en 2010 une étude d'ingénierie approfondie qui servira de base à l'analyse et aux propositions concernant le plan de modernisation.

8. Le Comité consultatif a recommandé d'approuver le montant de 1,1 million de dollars demandé pour la deuxième phase (voir A/64/7, par. XI.12). Les paragraphes 21 à 26 et le tableau correspondant de l'additif donnent la ventilation des ressources nécessaires. L'additif contient également un état préliminaire des problèmes de structure et d'infrastructure actuels et des propositions détaillées pour la réalisation d'une étude technique approfondie ayant pour objet de mettre au point un plan d'exécution du projet qui n'entrave pas le bon fonctionnement du complexe. Les principaux résultats attendus de l'étude et tâches à accomplir dans ce cadre sont décrits aux paragraphes 16 et 17. Un rapport d'activité sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'il n'était pas possible à ce stade de fournir une estimation préliminaire du montant total du projet. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de suivre attentivement la situation et d'insérer dans le rapport qu'il lui présentera à sa soixante-cinquième session des renseignements sur tous faits nouveaux susceptibles, notamment, d'avoir des incidences financières.**

### Conclusion

10. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note des rapports figurant dans les documents A/64/6 (Sect. 28D)/Add.1 et A/64/6 (Sect. 33)/Add.1 et d'approuver les ressources demandées aux chapitres 28D et 33 du projet de budget-programme. Ce faisant, il tient à exprimer la**

**préoccupation que lui inspire le précédent créé par la publication d'additifs au projet de budget initial aux fins de justifier des propositions budgétaires. Le Comité comprend que, s'agissant en particulier du chapitre 33, de nouveaux éléments d'information essentiels pour l'examen des ressources demandées sont apparus, mais il n'en souligne pas moins que, sauf circonstances extraordinaires, c'est sur la base du projet de budget initial que les décisions doivent être prises.**

---